

Comité Syndical du 1^{er} mars 2022**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi premier mars à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI. Convocations régulièrement adressées le 23/02/2022.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 24 délégués

Présents : 24 votants : 24

Étaient présents : 24 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mme Nathalie BURGER (*suppléante*), MM. Jean-Pierre GENTILLET, Alain MOULUCOU (*suppléant*), François COLLADO (départ à 18h05 avant le vote de la DL 2022-02), Christian GIRARDI, Christophe MELON (*suppléant*), Christian LAFOUGERE, Patrick YON (*suppléant*), Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Jean-Pierre DESPERIERE (*suppléant*), Aldo RUGGIERI (départ à 18h40 avant le vote de la DL 2022-02), Jean-Marie BOE (*suppléant*), et Jean-Marc LLORCA (**14 présents**)

Albret Communauté : Mmes Evelyne CASEROTTO, Laurence BENLLOCH (*suppléante*), MM. Joël CHRETIEN, Robert LINOSSIER, Pascal LEGENDRE (*suppléant*), Lionel LABARTHE (*suppléant*) (départ à 18h38 avant le vote de la DL 2022-02), Alain LORENZELLI, Christophe BESSIERES, Dominique HANROT (*suppléant*), Didier SOUBIRON (**10 présents**)

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mme Marie-Fabienne ADAMSON, MM Alain PALADIN, Michel MASSET

Albret Communauté : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN, Dominique BOTTEON, Messieurs Francis MALISANI, Frédéric SANCHEZ, Henri de COLOMBEL, Alain POLO, Jean-Louis MOLINIE,

Assistaient également à la séance :

M. Claude BOGALHEIRO : Directeur

Mme Karine DAL BALCON : Responsable du service Financier

M. Philippe MAURIN : DGS C.C. Confluent et des Coteaux de Prayssas

Mme SANS Laurence : Secrétariat de Direction

N° ordre : 2022-01

Objet : Adoption du PLPDMA 2021/2026

Mr LORENZELLI Alain, Président du SMICTOM LGB, rappelle au membre du comité syndical que par délibération du 26/05/2021 la collectivité a approuvé la mise en œuvre du PLPDMA 2021/2026.

La Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA s'est réunie le 04/10/2021 et a validé l'élaboration du PLPDMA 2021/2026.

Conformément à la réglementation applicable, une consultation publique a été réalisé du 11/10/2021 au 10/12/2021.

Ainsi, le projet de PLPDMA a été mis en ligne sur le site web du SMICTOM LGB et à disposition du public au siège du SMICTOM LGB.

A l'issu de la consultation publique, aucunes observations susceptibles de modifier le PLPDMA n'a été enregistrées.

Le PLPDMA doit désormais être adopté par le SMICTOM LGB en comité syndical.

Ensuite, celui-ci sera mis à disposition du public sur le site internet et au siège du SMICTOM LGB et envoyé pour information au préfet de région et à l'ADEME.

Ce PLPDMA fera l'objet d'un bilan tous les ans et d'une révision tous les 5 ans.

Mr Le Président propose aux membres du comité syndical d'adopter définitivement le PLPDMA 2021/2026 annexé à la présente délibération.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité après en avoir délibéré :

- ✓ L'adoption du PLPDMA 2021/2026.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

Publication/affichage : 03/03/2022

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Le Président

Alain LORENZELLI